

22.07.2022 – 09:58 Uhr

Situation de pénurie de gaz : incitations dans l'intérêt du pays pour un passage immédiat du gaz au mazout dans les installations industrielles

Zurich (ots) -

Avec le flux de gaz par le pipeline Nord Stream 1 qui continue d'être réduit augmente le risque d'une situation de pénurie de gaz en Suisse. C'est pourquoi le Conseil fédéral doit agir. Swissmem exige que soient créées immédiatement des incitations financières pour l'enclenchement d'installations bi-matières afin que les entreprises industrielles, là où c'est possible, passent du gaz au mazout dans l'intérêt du pays. Cela renforce la sécurité de l'approvisionnement en gaz et diminue le danger que la Suisse ne tombe dans une situation de pénurie de gaz. Concrètement, le Conseil fédéral doit suspendre les conventions d'objectif des entreprises pour la réduction de CO₂, car celles-ci ne peuvent plus être respectées après le passage au mazout. De plus, des incitations financières devraient aider les entreprises, là où c'est nécessaire, à procéder à cette transition, à économiser du gaz dans l'intérêt du pays et à contribuer à éviter une situation de pénurie.

Dès aujourd'hui, le gaz ne continue de circuler plus que de façon réduite à travers le pipeline Nord Stream 1. En conséquence augmente le risque d'une situation de pénurie de gaz en Suisse. Comme la Russie livre trop peu de gaz en Europe, les réservoirs de gaz ne pourront probablement pas être remplis suffisamment pour couvrir le besoin des mois d'hiver.

Compte tenu de cette évolution, l'approvisionnement en gaz en Suisse dans l'hiver 2022/23 est mis en danger. Mais l'industrie a un besoin existentiel de gaz pour produire de la chaleur utilisée par exemple pour fondre ou durcir le métal. Sans gaz se produiront des interruptions et des pertes de production qui pourraient entraîner des licenciements et des fermetures d'entreprises entières. Le dommage économique serait immense.

Le Conseil fédéral a la responsabilité d'agir immédiatement de manière préventive et de créer des incitations pour l'enclenchement d'installations bi-matières. Un nombre important d'entreprises industrielles dispose de telles installations avec lesquelles le gaz peut être remplacé tout de suite par du mazout. Par cette transition, un volume de gaz significatif peut être épargné dès maintenant et être stocké dans les réservoirs. Ce gaz serait disponible de façon supplémentaire en hiver. La sécurité de l'approvisionnement en gaz de la Suisse est renforcée.

Le passage au mazout peut cependant conduire à ce que les entreprises ne pourront pas respecter plus longtemps leurs conventions d'objectif pour la réduction d'émission de CO₂. Ces conventions d'objectif doivent par conséquent être suspendues pour les entreprises concernées pour la durée de la crise. Le Conseil fédéral doit immédiatement ordonner cette suspension, car elle sert le but supérieur qu'est la sécurité de l'approvisionnement.

Les entreprises ne devraient subir aucun désavantage financier par la transition du gaz au mazout. Ce dernier est aujourd'hui plus cher que le gaz. Compte tenu des perspectives économiques tendues, les entreprises ne sont le cas échéant pas à même de supporter d'éventuelles charges supplémentaires. Les entreprises concernées ont par conséquent besoin d'incitations financières pour procéder immédiatement à ce passage dans l'intérêt du pays et de la sécurité de l'approvisionnement.

Pour tout renseignement :

Jonas Lang, suppléant du chef de Communication
Tél. +41 44 384 48 33 / portable +41 79 777 41 36
E-Mail: j.lang@swissmem.ch

Philippe Cordonier, Responsable Suisse romande
Tél. +41 21 613 35 85 / portable +41 79 644 46 77
E-mail : p.cordonier@swissmem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053245/100892808> abgerufen werden.